



## Atelier de recherche : « La fabrique urbaine de l'indésirabilité : échelles, normes, espaces »

Cet atelier se structure en lien avec un projet de recherche financé par le Défenseur des droits pour la période octobre 2023–mars 2025. Ce projet qui repose sur une collaboration entre géographes, sociologues et urbanistes d'une part, et juristes d'autre part vise à documenter dans toute leur diversité les modes de gestion de l'espace public conduisant à l'éviction de populations désignées comme « indésirables », en confrontant l'appareil normatif et les mises en application effectives, et ce à différentes échelles et sur des terrains diversifiés dans toute la France.

La recherche sur les dispositifs urbains de construction de l'indésirabilité s'appuie sur un corpus important, dont la thèse de Muriel Froment-Meurice (2016), notamment concernant la région parisienne. Les études portant sur d'autres villes (qu'il s'agisse de métropoles, ou de villes petites et moyennes) sont moins nombreuses, et ce alors même que des mouvements de déplacement des populations jugées indésirables en direction de ces espaces sont en cours (et bien documentées par la presse, notamment en lien avec l'approche des J.O. de 2024).

Il s'agit de mieux saisir les jeux d'acteurs conduisant à déplacer des populations dont la présence dans l'espace public freine la gentrification ou la mise en tourisme, de discerner les impacts différenciés sur des ensembles urbains de tailles très différentes, et à documenter les écarts entre droit et mise en œuvre sur le terrain et les atteintes aux droits des personnes. Nous nous intéressons aux modes de production et de gestion des espaces publics (mobilier urbain dissuasif, vidéosurveillance, etc) mais aussi à l'ensemble des acteurs qui se mobilisent en soutien ou contre la présence de ces « indésirables ». De plus, il s'agira de recueillir la parole des personnes concernées, et de la restituer, avec des méthodes respectueuses de leur intimité et de leur agentivité, en proposant une co-construction des démarches et résultats de la recherche, notamment sous la forme de documentaires visuels et sonores. Les étudiant-es bénéficieront de formations concernant les différents enjeux théoriques et méthodologiques du projet, susceptibles de les aider également dans la formulation d'un projet doctoral le cas échéant.

Les étudiant-es associé-es au projet participeront à la collecte, l'analyse et la restitution des données sur les différents terrains prévue entre mars et septembre 2024. Iels bénéficieront d'une formation et d'un accompagnement dans la réalisation de leurs enquêtes de terrain et la diffusion de leurs résultats. Leur participation pourra consister en : observations de terrain, relevés photographiques, restitution cartographique, entretiens et transcription, constitution et analyse de corpus textuels, sonores ou visuels. Des compétences en aménagement, urbanisme, droit, géographie, sociologie ou études urbaines seront bienvenues.

**Mots-clé :** espaces publics, legal geography, acteurs, normes, échelles

**Les stages se dérouleront entre mars et septembre 2024**, en région parisienne ou sur les différents terrains inclus dans l'étude, en fonction des disponibilités des étudiant-es. Des points mensuels seront organisés pour suivre l'avancement des différents terrains. Nous vous prions de préciser dans votre dossier les dates et les lieux envisagés pour votre stage.

Le dossier de candidature comportant une lettre de motivation et un CV doit parvenir le **25 janvier 2024 au plus tard** aux deux adresses : [hancock@u-pec.fr](mailto:hancock@u-pec.fr) et [mari.oiry-varacca@univ-eiffel.fr](mailto:mari.oiry-varacca@univ-eiffel.fr)

---

Il y aura un temps d'échanges le **2 février à 10h** sur le site de la Cité Descartes (ou éventuellement **par zoom** (<https://u-pec-fr.zoom.us/j/93901619092>)) qui permettra aussi bien à l'équipe encadrante d'évaluer motivation et compétence des candidat-es qu'aux étudiant-es de juger si nos modalités de travail et l'esprit de l'équipe leur conviennent.

L'octroi des financements de stage sera décidé début février et un temps de formation sera organisé dès la deuxième quinzaine de février afin de permettre l'appropriation de la méthodologie et l'acquisition des compétences nécessaires. Les décisions seront prises par un jury composé des coordinatrices du projet Claire Hancock, Muriel Froment-Meurice et Mari Oiry-Varacca.